INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le cinquième jour du mois de mars deux mille dix-neuf, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Michel Leblanc, Maire suppléant - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-03-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 février 2019.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 février 2019.
5.- Présentation des rapports d'Aquatech de janvier 2019.
6.- Varia - Déficiences projet FCCQ
- Déficiences projet PTMOBC
- Rencontre à prévoir avec les trésoriers
7. - Question du public.
8. - Levée de l'assemblée.

19-03-18 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 FÉVRIER 2019.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2019, mais en retirant la dernière phase de la résolution 19-02-12.

19-03-19 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 282,212.77 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 50,758.17 pour un montant total de $ 332,970.94.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

19-03-20

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 février 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-03-21

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE JANVIER 2019.

La firme Aquatech fait la présentation du rapport d'exploitation de janvier 2019 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-03-22

DÉFICIENCES CHANTIERS DE CONSTRUCTION FCCQ ET PTMOBC.

Le Secrétaire-trésorier fait mention que suite au dépôt du rapport sur les déficiences exécuté par la firme indépendante SNC-Lavalin , Nordmec acquiesce à effectuer les corrections sur approximativement 35 des points soulevés, les 89 restant étant plutôt état d'erreurs de conception selon Nordmec. La Régie est dans l'attente de recevoir les commentaires de EXP afin de statuer sur ce dossier envers EXP.

Concernant le PTMOBC, la régie est toujours en attente d'une proposition suite à une rencontre par vidéo conférence entre Allen, Terrix, la Régie et les avocats des parties qui a été tenue le mercredi 30 janvier afin de statuer sur un possible dénouement du litige.

19-03-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)